

tandis que les employés temporaires, occasionnels et saisonniers représentent le nombre total pour l'année financière complète. Le personnel est classé dans les catégories suivantes: direction, sciences et professions, administration et service extérieur, technique, soutien administratif et exploitation pour chacune des activités — recherche, activités scientifiques connexes ou administration des programmes extra-muros.

En 1973-74, 25,908 années-hommes ont été déclarées au titre des activités scientifiques; de ce nombre, 23,614 représentaient des employés permanents. La catégorie technique est intervenue pour le plus grand nombre d'années-hommes, soit 8,758 pour les employés permanents et 628 pour les employés temporaires; la catégorie sciences et professions figurait pour 6,580 années-hommes. La principale activité scientifique pour ce qui est du nombre d'années-hommes (63% du total déclaré) est la recherche et le développement expérimental, qui est également intervenue pour 61% des dépenses courantes intra-muros.

Le ministère de l'Environnement est le principal employeur de personnel scientifique et professionnel (2,122 en 1974); viennent ensuite, pour le nombre d'années-hommes de scientifiques, le ministère de l'Agriculture (1,008), puis le Conseil national de recherches (922). Le ministère de l'Environnement est également le principal employeur de personnel scientifique en général, intervenant pour 31% du nombre total d'années-hommes déclarées, soit le double du nombre déclaré par le ministère qui se situe au deuxième rang, l'Agriculture.

Les données sur le personnel scientifique et professionnel permanent affecté à la R.-D. montrent que 72% du personnel déclaré possèdent des diplômes d'études supérieures. Aux ministères de l'Agriculture et de la Santé nationale et du Bien-être social, plus de 60% du personnel scientifique et professionnel déclaré possèdent un doctorat. Le principal employeur de personnel scientifique, le ministère de l'Environnement, a déclaré un total de 1,128 employés scientifiques et professionnels affectés à la R.-D., dont 46% sont titulaires d'un doctorat.

En 1973-74, les frais de personnel figuraient pour 69% des dépenses scientifiques internes courantes. Le ministère de l'Environnement a déclaré 63% de son budget scientifique courant intra-muros comme frais de personnel, et le Conseil national de recherches 64%. Parmi les principaux employeurs, le ministère de l'Agriculture a déclaré la plus forte proportion des dépenses courantes intra-muros comme frais de personnel, soit 80%.

9.2.4 Aide aux universités et organismes sans but lucratif

En 1973-74, les versements de l'administration fédérale aux universités et organismes sans but lucratif canadiens au titre des activités scientifiques en sciences naturelles ont dépassé \$150 millions; de ce montant, \$135 millions ont été consacrés à la R.-D. Près du tiers (29%) des fonds de R.-D. ont servi à financer la recherche fondamentale libre; la R.-D. en science médicale et en hygiène publique est intervenue pour 41%. Le tableau 9.6 indique la répartition des versements par activité scientifique. Le nombre des contrats de R.-D. augmente de façon constante, mais il est encore faible si on le compare aux subventions comme source de fonds de recherche pour les universités. La distinction entre les subventions et les contrats n'a toutefois pas encore été établie de façon définitive; on considère généralement les contrats comme étant plus directement liés à des besoins ministériels immédiats, voire même comme venant s'ajouter à la recherche effectuée au sein du ministère; tandis que les programmes de subventions ont des objectifs à long terme plus généraux. On adjuge souvent des contrats de recherche lorsqu'il y a insuffisance de personnel pour tous les projets nécessaires ou lorsqu'il est impossible de trouver des spécialistes dans un domaine précis au sein même du ministère.

Le ministère de l'Environnement adjuge le plus grand nombre de contrats de R.-D. dans ce secteur; ses dépenses à ce titre se sont élevées à \$1.5 million en 1973-74. Les ministères des Communications et des Affaires indiennes et du Nord canadien ont déclaré chacun des dépenses contractuelles de \$661,000 en 1973-74. L'Énergie Atomique du Canada, Limitée, les ministères de l'Énergie, des Mines et des Ressources, de la Défense nationale et des Transports ont tous dépensé plus de \$300,000 pour l'adjudication de contrats à des universités et organismes sans but lucratif canadiens.

Le Conseil national de recherches est la principale source de financement des activités scientifiques dans les universités et organismes sans but lucratif canadiens; il a fourni \$67 millions en 1973-74. Le programme d'aide aux universités a trois grands objectifs: la formation et le perfectionnement d'une main-d'œuvre hautement qualifiée en sciences et en génie, l'aide à la recherche indépendante de haute qualité et l'utilisation des possibilités de recherche